LA LETTRE DE LA MAIRIE

Lettre d'information de la mairie de Witry-Lès-Reims

Mars 2017
N°3

À la une

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Avec un Conseil d'Administration composé de 7 élus, de 5 membres extérieurs et d'un agent, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne les habitants qui rencontrent des difficultés.
Entretien avec Françoise Casanova, sa vice-présidente.

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS est un établissement communal autonome, placé sous la présidence du maire, Yves Détraigne, et administré par un conseil composé d'une vice-présidente et de 10 membres (élus et membres extérieurs). Le CCAS joue un rôle essentiel dans le domaine social. En effet, nos missions principales portent sur l'instruction des dossiers d'aides sociales légales et d'aides sociales facultatives.

Quelles sont vos actions au quotidien ?

Nous tenons avec mon équipe une permanence en mairie chaque mardi matin de 9h à 11h afin de recevoir les familles en difficulté. Ces rendez-vous sont des moments d'échange durant lesquels nous sommes à l'écoute des familles. Suite à ces rendez-vous, le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois pour examiner les demandes d'aides légales et facultatives mais aussi pour décider des actions à mener dans le domaine social (le repas des aînés, les bons brioches, le transport des personnes âgées ou handicapées vers les commerces...).

L'aide sociale légale et facultative, de quoi s'agit-il ?

L'aide sociale légale comprend plusieurs volets : l'aide au placement des personnes âgées, la prise en charge d'heures d'aide-ménagère, l'aide à l'hébergement des personnes handicapées. Elle comprend également d'autres missions confiées par l'Etat, comme l'établissement de dossiers RSA, CMU, la transmission de dossiers MDPH, d'aide aux handicapés. L'aide sociale légale est supportée par le budget du Département, contrairement à l'aide sociale facultative qui est supportée par son budget propre, alimenté principalement par une subvention communale.

L'aide sociale facultative comprend principalement le règlement d'arriérés sur factures de loyer, d'EDF-GDF, d'eau, de cantine scolaire, de mutuelle mais aussi l'aide au départ en classes transplantées, l'aide aux jeunes avec incitation à la formation et à la recherche d'emploi, bourse au permis, etc.

Qui sont vos partenaires ?

Nous travaillons en collaboration avec la Banque Alimentaire et les Restos du Cœur. Nous organisons et gérons les distributions alimentaires pour les plus démunis. D'ailleurs, Witry-lès-Reims en est le centre de distribution. Nous travaillons également en partenariat avec le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, l'ADMR, la Circonscription de la Solidarité Départementale mais aussi avec les associations de Witry pour le signalement de tout besoin spécifique qui pourrait relever d'un ou plusieurs de ces trois organismes.

Pour plus d'infos : au 03.26.97.02.25 ou en mairie les mardis matin de 9h à 11h ou sur rendez-vous.

Actualités

INTERCOMMUNALITÉ

De la CCBB vers le Pôle territorial Beine-Bourgogne

Depuis le 1er janvier 2017, vous faites partie d'une nouvelle entité, la Communauté Urbaine du Grand Reims. Regroupant 143 communes et 298 046 habitants, la Communauté urbaine, qui s'étend sur un périmètre particulièrement vaste, est composée d'une grande diversité de territoires avec des caractéristiques et des enjeux spécifiques. Afin d'assurer la continuité des compétences exercées par les Communautés de communes et de conserver la proximité avec les élus locaux et les habitants, la Communauté urbaine a mis en place une organisation territorialisée. Ainsi, les administrations des Communautés de communes ont été transformées en Pôles territoriaux.

La Communauté de communes Beine-Bourgogne est devenue le Pôle territorial Beine-Bourgogne et son siège est situé en mairie de Witry-lès-Reims.

Le Pôle territorial Beine-Bourgogne assure trois grandes missions de proximité :

Scolaire, périscolaire, petite enfance

- **Scolaire** : gestion du personnel des écoles (hors Éducation Nationale), entretien-propreté des bâtiments, du transport scolaire et extrascolaire.
- **Périscolaire** : gestion des restaurations scolaires, de la garderie du matin et du soir et des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).
- **Petite enfance** : gestion du Relais Assistantes Maternelles (RAM) et du multi-accueil "Coquelicot et Capucine".

Urbanisme

- Suivi administratif des procédures en cours relatives aux documents d'urbanisme (révisions, modifications…) ;
- Gestion administrative des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) ;
- Instruction des Autorisations du Droit du Sol (ADS).

Les 27 communes des Pôles territoriaux de Beine-Bourgogne, de la Vallée de la Suippe et des Rives de la Suippe dépendent de l'antenne EST, dont le siège se trouve en mairie de Witry-lès-Reims.

Voirie, Signalisation, Éclairage public

- Programmation travaux ;
- Élaboration et exécution des marchés d'exploitation courante et de travaux ;
- Avis et prescriptions des permis de construire ;
- DT-DICT (Déclaration de projet de Travaux/Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) ;
- Gestion administrative du domaine public (permission de voirie).

En plus des missions de proximité, l'organisation mise en place en terme de gouvernance tend à garantir un bon équilibre dans la représentativité et la spécificité des territoires.

Ainsi, sur les 206 élus qui composent le Conseil communautaire, 9 élus sont issus du territoire Beine-Bourgogne :

Guillaume Michaux
1er adjoint de Beine-Nauroy
10ème vice-président, en charge du développement durable et des réseaux de chaleur

Daniel Chartier
Maire de Lavannes
Conseiller communautaire délégué à l'animation de la conférence du territoire de Beine Bourgogne
Membre du Bureau

Yves Détraigne
Sénateur-Maire de Witry-lès-Reims
Membre du Bureau

Éric Kariger
Maire délégué de Bourgogne-Fresne
Membre du Bureau

Jean-Paul Lemoine
Maire de Bourgogne-Fresne
Membre du Bureau

Christophe Sacré
Maire de Berru
Conseiller communautaire

Christian Tremlet
Maire de Caurel
Conseiller communautaire

Guy Mouchel
Maire de Nogent-L'Abbesse
Conseiller communautaire

Pascal Thiébeau
Maire de Pomacle
Conseiller communautaire

Élections

Quel est votre bureau de vote ?

Chaque commune est divisée, par arrêté préfectoral, en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. Ainsi, la commune de Witry-lès-Reims comprend **4 bureaux de vote qui sont situés à la salle des fêtes**. Cette répartition est valable pour toutes les élections qui se dérouleront du 1er mars 2017 au 28 février 2018. Ci-dessous la répartition des bureaux par secteur :

BUREAU DE VOTE

1ER BUREAU

Rues : de Berru, Pierre Boileau, Boucton-Favréaux, Léon Bourgeois, des Cabouzets, Pierre et Marie Curie, du Doubs, de l'Eglise, Edouard Estiez, des Féchettes, de Fresne, Gueloche, Haguenon, Victor Hugo, de la Maladrerie, du Moulin Florent, Nouvelet-Bouy, de la Paix, des anciens Remparts, Jean Rousseau, Sole Bis, Adolphe Thiers, de la Voie Carlat, Jean-Baptiste Moinet, du Haut Chemin, de Crépy *(au-delà du n° 9 et n° 12 et suivants)*, voie Romaine.

Avenues : de Rethel, de Reims *(du n° 1 au 43 et du n° 2 au 50)*.
Boulevards : du Chemin de Fer *(du n°2 au 14)*, Louis Pasteur *(du n°2 au 10)*.
Places : Chantereine, Léon Gambetta, de la Gare, de la haubette, Pierre Lépinois.
Allées : des Bleuets, des Noyers, des Pommiers.
Chemins : de Denière les Clos, de Brimont, de Bouvret.
Lieudits : le Linguet, le Fort de Witry.
Impasse Jardine.

2ÈME BUREAU

Avenue : Reims *(du n°45 au 81 et du n°54 au 84)*.
Boulevards : du Chemin de Fer *(du n°1 au 31)*, de Montève du *(n°1 au 55 et du n°2 au 32)*, Louis Pasteur *(du n°1 au 27)*.
Rues : Clément Ader, André Ampère, Maryse Bastié, de Bétheny, des Bouchers *(du n°2 au 8)*, Louis Blériot, Edouard Branly, des noues Burets, Claude Chappe, de la Commelle, de Crépy *(du n°1 au 9)*, Charles Cros, Henri Farman, Anatole France, Youri Gagarine, Henri Guillaumet, Charles Lindbergh, Jean Mermoz, Antoine de Saint Exupéry, George Sand, de l'Usine.
Allées : des Cornouillers, des Sorbiers, des Erables, de la Source.
Impasses : Jean-Pierre Ban, Alphonse Daudet, Joseph Kessel, Madame de Sévigné.

3ÈME BUREAU

Avenue : des Nelmonts
Boulevards : de Montève *(du n°34 au 76 et du n°57 au 103)*.
Rues : des Bouchers du *(n°1 au 23 et du n°10 au 22)*, René Cassin, Alexandre Fléming, Jean de la Fontaine, Alphonse Lamertine, Albert Schweitzer.
Allées : des Cerisiers, des Genêts, des Lauriers, des Tamaris.

4ÈME BUREAU

Avenue de Reims *(du n°83 au 115 et du n°108 au 112)*.
Boulevards : de l'Europe, Charles de Gaulle.
Rues : Konrad Adenauer, Georges Brassens, de Burigny, René Clair, Fontaine Saint Georges, Ernets Lemoine, Etienne Lenoir, André Malraux, Jean Monnet, de la Neuville, Marcel Pagnol, Jacques Prévert, Raynet-Lienart, du Ruisseau de Vauzelle, Robert Schuman.
Allées : des Aubépines, de Courmartin, Paul Fort -Jean Giono, de Marqueuse, des Ormes.

LECTURE PUBLIQUE

Une nouvelle bibliothécaire à la médiathèque

Depuis octobre, Sarah Guezoul est la nouvelle bibliothécaire de la médiathèque de Witry-lès-Reims. Elle remplace Lucia Pereira, qui en quelques mois a réaménagé les lieux et renouvelé l'ensemble du fonds documentaire. Pendant une semaine, les deux bibliothécaires ont travaillé ensemble pour que la transition soit plus aisée. Aujourd'hui Sarah a repris les rênes et la médiathèque reste toujours aussi animée. Les animations existantes comme le Môm'en Contes et le Ciné-goûter ont été conservées et de nouvelles activités comme les Petits Lecteurs et l'accueil des groupes scolaires ont été développées.

D'ici quelques semaines, Sarah travaillera à temps plein dans notre médiathèque ; jusqu'à présent sont temps de travail était partagé entre les médiathèques de Witry et de Bazancourt. Elle pourra ainsi se consacrer pleinement au développement de la médiathèque toujours avec le soutien de Martine Puzenat, bénévole, qui au travers de son engagement a su se rendre indispensable.

Martine Puzenat et Sarah Guezoul

Un parcours riche en expériences

Après une licence d'histoire, un Erasmus en Angleterre et un master en géopolitique, Sarah entame un master professionnel intitulé *Sauvegarde et Valorisation des Patrimoines*, durant lequel elle réalise un stage à la bibliothèque de la Filature à Bazancourt. A ce moment, elle décide de s'orienter vers le monde du livre, comme elle nous l'explique : « Je me suis sentie à l'aise avec le métier de bibliothécaire mais ce qui m'a plu c'est le contact avec les gens et les liens que l'on peut nouer avec les lecteurs ». Avant d'arriver à Witry, Sarah a occupé un premier poste au sein d'une bibliothèque universitaire: « A l'université le fonctionnement était très différent mais tout aussi intéressant. Le travail s'orientait plus sur l'aspect recherche et j'avais moins de contact avec le public. Ce qui me plaît à Witry, c'est que je rencontre un public large et diversifié avec lequel je peux travailler sur une grande variété de collections et de supports. Je peux construire une relation sur le long terme avec les lecteurs et participer activement à la vie de ce lieu en développant mes propres animations.»

Pour celles et ceux qui ne seraient pas encore allés à la rencontre de Sarah nous vous invitons à venir à la médiathèque aux horaires d'ouverture au public :

Mercredi et jeudi : de 14h à 19h
Vendredi : de 16h à 19h
Samedi : de 9h à 13h

En bref

Stationnement gênant devant l'ESJB

Dans le dernier numéro de la Lettre de la Mairie nous vous rappelions les bonnes pratiques en matière de stationnement. Malheureusement, nous constatons qu'il y a encore de nombreux automobilistes qui continuent à se garer sur les arrêts de bus et sur la place réservée aux pompiers devant l'Espace Sportif Jean Boucton. Nous vous rappelons que 34 places supplémentaires ont été réalisées sur le parking situé devant l'école Alexis Conio. Ces places peuvent être utilisées le soir et les week-ends par les usagers de l'ESJB.

Les panneaux lumineux sur votre smartphone

Il vous est maintenant possible de lire à distance depuis votre smartphone, et en temps réel, l'actualité diffusée sur les panneaux lumineux. Pour bénéficier de ce service et ne rien manquez sur l'actualité de votre commune, vous pouvez **télécharger gratuitement l'application «CentoLive».**

Bloc - Notes

Nouvelles modalités de délivrance des CNI

Les modalités de recueil des Cartes Nationales d'Identité (CNI) vont évoluer vers un processus dématérialisé, notamment pour des raisons de sécurisation du titre. Par conséquent, seules les mairies spécialement équipées pourront recevoir les demandes de titres d'identité, CNI comme passeports, **à compter du 27 mars 2017**.

Les communes équipées les plus proches sont actuellement les Mairies de **Bazancourt, Bétheny, Cormontreuil, Fisme, Gueux, Pontfaverger Moronvillers, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Tinqueux et Ville-en-Tardenois.**

La demande de CNI sera effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et avec des délais réduits. Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais **valable 15 ans** et qui reste gratuit sauf en cas de perte ou de vol.

Le vote par procuration, comment voter ?

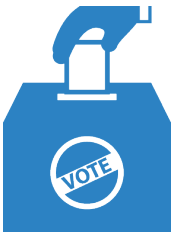

Si vous ne pouvez pas vous rendre en personne dans votre bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de vous faire représenter en établissant à l'avance et gratuitement une procuration de vote.

Il vous suffit de vous rendre :
- au commissariat de police ou à la gendarmerie de votre résidence ou lieu de travail;
- au tribunal d'instance de votre résidence ou lieu de travail.

L'établissement d'une procuration peut être demandé à tout moment jusqu'à la veille du scrutin. Toutefois, les délais d'acheminement et de traitement peuvent être variables. Il est donc conseillé d'accomplir les démarches le plus tôt possible sous peine de ne pas pouvoir tenir compte de votre choix. Il vous suffit de vous munir d'un justificatif d'identité. La présence de votre mandataire n'est pas obligatoire.

Autorisation de sortie du territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale) ne pourra plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr (imprimé Cerfa N°15646*01), à remplir et signer. Il n'est pas nécessaire de vous rendre en mairie ou en préfecture. L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- La pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport ;
- Le formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale ;
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Agenda

MARS

Dimanche 12 mars, 10h
10 km de Witry
Place de la Gare - Départ

Mercredi 15 mars, 10h
Petits Lecteurs
Les albums aux titres rigolos
Médiathèque - ESCAL

Vendredi 24 mars, 18h
Cérémonie de citoyenneté
En mairie - Salle Élisé Nicolas

Samedi 25 mars, 11h
Môm'En Contes
Découverte des instruments
Médiathèque - ESCAL

Lundi 27 mars, 18h30
Conseil communautaire
Hôtel de ville de Reims

Jeudi 30 mars, 20h30
Conseil municipal
En mairie - Salle Élisé Nicolas

AVRIL

Mercredi 5 avril, 16h
Môm'En Contes
Zémanel
Médiathèque - ESCAL

Samedi 8 avril, 15h
Ciné Goûter
Médiathèque - ESCAL

Dimanche 23 avril
Élections présidentielles - 1er tour
Bureaux de vote - Salle des fêtes

MAI

Dimanche 7 mai
Élections présidentielles
2ème tour
Bureaux de vote - Salle des fêtes

Lundi 8 mai, 11h
Commémoration
Monument aux morts

Samedi 20 mai, 11h
Môm'En Contes
Au soleil
Médiathèque - ESCAL

Retrouvez le prochain numéro en juin